

InterLoire vient de publier un guide d'accompagnement à la réflexion à l'intégration de variétés d'intérêt à fin d'adaptation dans les cahiers de charges des AOP.

La filière viticole du Val de Loire doit s'adapter pour faire face au changement climatique, aux attentes sociétales, aux aléas de production et à l'évolution du marché pour asseoir la durabilité de ses vignobles.

Plusieurs leviers techniques sont à la disposition de la filière pour répondre à cette nécessaire adaptation : le choix des porte-greffes et des clones, l'adaptation des modes de conduite et des processus de vinification, la relocalisation des parcelles au sein de l'aire géographique de l'AOP... Et depuis 2018, la directive VIFA de l'INAO (INAO-DIR-2018-01) donne la possibilité aux ODG d'intégrer des variétés d'intérêt à fin d'adaptation dans leurs cahiers des charges AOP, les **VIFA**.

Pour accompagner la réflexion des ODG sur ce dernier levier, InterLoire a organisé en mars dernier une journée prospective technique sur le sujet. Une quarantaine de participants, ODG, fédérations, techniciens et élus de la commission technique d'InterLoire ont pu renforcer, compléter leurs connaissances sur la directive et sur les caractéristiques des cépages utilisés sur le bassin. Par groupes, ils ont défini les critères de choix des caractéristiques de variétés d'intérêt à fin d'adaptation pouvant être intégrées dans un cahier des charges d'appellation selon les objectifs que celle-ci se fixerait (agronomique, positionnement, environnement, etc.). Ils ont également pensé les règles et process d'organisation à installer au sein d'un ODG pour mettre en place cette directive (temps, moyens...). Enfin ils ont examiné ensemble ce qui devrait faire, dans le cadre de ce dispositif, la cohérence régionale Val de Loire.

Les conclusions de cette journée ont servi à élaborer un guide d'accompagnement à la réflexion sur l'intégration de VIFA dans les cahiers de charges des AOP. **Ce guide* est un appui méthodologique aux ODG** pour les aider à décider d'utiliser ou non la directive VIFA. Un autre outil est mis à leur disposition : **la liste de l'ensemble des 47 cépages utilisés en Val de Loire** avec leurs caractéristiques : résilience au gel, résistance à la sécheresse, sensibilité aux maladies, potentiel technologique etc. Les acquis de la recherche et de l'expérimentation permettront au fil des années d'enrichir et de compléter ces caractéristiques. La liste intègre des variétés utilisées en AOP, IGP, VSIG.

« Préparer, accompagner la filière à cette adaptation est un engagement fort du plan filière 2030. C'est dans ce contexte qu'InterLoire accompagne les appellations dans leur réflexion sur les variétés d'intérêt à fin d'adaptation et a édité ce guide à disposition de tous », précise Olivier Brault, Président de la commission technique d'InterLoire.

*Le guide est disponible sur demande auprès de c.mandroux@vinsvalde Loire.fr et la liste, sur le site technique de la filière : <https://techniloire.com/fiche-technique/caracteristiques-des-varietes-plantees-en-val-de-loire-0>

À PROPOS D'INTERLOIRE : Au sein de la troisième région viticole française de vins d'appellation, InterLoire, l'interprofession des vins du Val de Loire, rassemble 3 000 opérateurs (vignerons, maisons de négoce et coopératives) et représente 80 % des volumes du bassin viticole. InterLoire regroupe les appellations et dénominations du Nantais, de l'Anjou-Saumur et de la Touraine, ainsi que l'IGP Val de Loire, réparties sur 42 000 hectares et 14 départements de la Vendée au Puy-de-Dôme. Avec un budget de 6 millions d'euros, ses missions sont le pilotage économique et prospectif de la filière, la recherche et l'expérimentation, la défense et la promotion collective des vins du Val de Loire, l'animation et la coordination des acteurs de la filière ligérienne.

InterLoire

Anne-Sophie Lerouge

02 47 60 55 23

as.lerouge@vinsvalde Loire.fr